



La Namibie interdit les châtiments corporels dans les structures de protection de remplacement

La loi de 2015 portant sur la prise en charge et la protection de l'enfance (CCPA), remplaçant la loi n ° 33 de 1960 sur les enfants, est entrée en vigueur en janvier 2019 lors de sa publication au Journal officiel. La CCPA 2015 protège les enfants des châtiments corporels plus «sévères» au sein du foyer, mais elle n'est pas interprétée comme interdisant toutes les formes de châtimement corporel, même les plus légères (article 228 (1)). L'article 228 (2) abroge toutes les dispositions autorisant les châtiments corporels en tant que sanction pénale. L'article 228 (3) interdit les châtiments corporels dans les structures de protection de remplacement et dans la plupart des types de garderies. Il confirme également l'interdiction des châtiments corporels dans les écoles et les établissements pénitentiaires. L'interdiction des châtiments corporels devra être obtenue au sein du foyer et dans certaines formes de garderies privées (par exemple les gardes d'enfants).

Premières assises (Jamboree) sur la mise en œuvre de la trousse technique INSPIRE: «Célébrer les avancées réalisées dans le cadre des approches fondées sur des preuves afin de mettre fin à la violence à l'encontre des enfants

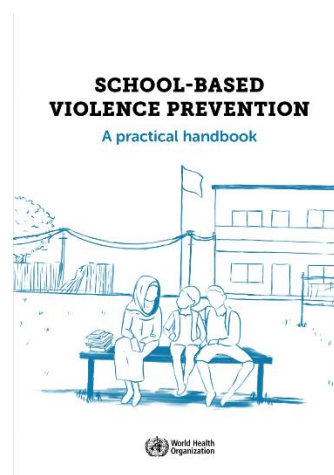
Le Jamboree a eu lieu les 24 et 25 juin 2019 à Kampala, en Ouganda. Organisé par le ministère ougandais du Genre, du Travail et du Développement social, le ministère de la Santé ainsi que le bureau de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en Ouganda, la réunion visait à faire le point sur la manière dont les parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national utilisent la [trousse technique INSPIRE](#) pour guider leurs interventions visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. Les efforts actuels pour parvenir à une interdiction totale

des châtiments corporels en Afrique du Sud ont été présentés lors d'une session consacrée aux expériences nationales.



Lancement d'un manuel de l'OMS sur la prévention de la violence en milieu scolaire

Au cours des premières assises (Jamboree) sur la mise en œuvre de la trousse technique INSPIRE, l'honorable Janat Mukwaya, Ministre ougandaise du Genre, du Travail et du Développement social a procédé au lancement du manuel sur la prévention de la violence en milieu scolaire ([School-based violence prevention handbook](#) - disponible uniquement en anglais).



Publié par l'OMS, en collaboration avec l'UNESCO et l'UNICEF, le manuel vise à fournir aux responsables des écoles et aux autorités éducatives, des orientations sur la manière dont les écoles peuvent inclure la prévention de la violence dans leurs activités quotidiennes et lors de leurs interactions avec les enfants, les parents et les membres de la communauté. Le manuel contribuera à la réalisation

des objectifs de développement durable et des autres objectifs mondiaux en matière de santé et de développement.

Nouvelles ressources de Global Initiative

[Rapports pays détaillés désormais disponibles en français](#)

Global Initiative publie des rapports détaillés sur les châtiments corporels dans tous les États et territoires du monde. Ces rapports portent sur le statut juridique des châtiments corporels dans chaque contexte, notamment en milieu familial et scolaire, dans les structures de protection de remplacement et en milieu carcéral. D'autres traductions de rapports pays sont en cours de réalisation et seront bientôt disponibles. Si vous cherchez un rapport ou une traduction dans une langue particulière, n'hésitez pas à nous contacter!

Châtiments corporels des enfants au Niger

Dernière mise à jour octobre 2018
Également disponible en ligne sur
www.endallcorporalpunishment.org
Population infante 11 332 200 (UNICEF, 2015)



L'engagement du Niger à interdire les châtiments corporels

En 2013, le Niger a accepté une recommandation formelle lors de son Examen périodique universel de rendre en œuvre les recommandations du Comité des droits de l'enfant concernant les châtiments corporels dans l'éducation des enfants. Un code de l'enfance interdisant clairement toute punition corporelle a été rédigé.

Résumé des réformes juridiques nécessaires à l'obtention d'une interdiction totale

L'interdiction doit encore être appliquée dans le cadre familial, les différentes structures d'accueil, les garderies, les écoles et les établissements scolaires.

Nous n'avons pu définir si la législation existe conforme ou non un "total" des parents et de tous de garde ou corriger au certain abusivement, mais les châtiments corporels sont largement tolérés et les dispositifs légaux envers la maltraitance ne sont pas interprétés comme interdisant les châtiments corporels des enfants. Il est impératif d'adopter l'interdiction de tout châtiment corporel, y compris par les parents.

Structures de protection de remplacement – Une interdiction devrait être adoptée par le biais d'une législation applicable dans tous les types de structures d'accueil (familiales, établissements, lieux sûrs, soins d'urgence, etc.).

Gardiens – Les châtiments corporels devraient être interdits dans toutes les structures dédiées à la garde d'enfants (garderies, jardins d'enfants, centres préscolaires, centres familiaux, etc.) et aux enfants plus âgés (centres d'accueil de jour, garde d'enfants après l'école, nourrices, etc.).

Écoles – La direction ministérielle contre les châtiments corporels dans les écoles devrait être renforcée par l'adoption de loi interdisant respectivement tous les châtiments corporels dans les établissements éducatifs, qu'ils soient publics ou privés, et ce à tous les niveaux.

Environnements professionnels – Il conviendrait également d'interdire les châtiments corporels en tant que mesure disciplinaire dans toutes les institutions accueillant des enfants en conflit avec la loi.

Ressources nationales

[«Il y a une souffrance énorme» Graves abus contre des enfants talibés au Sénégal, 2017- 2018](#)

Publié par Human Rights Watch sur la base de données existantes, ce rapport révèle que plus de 100 000 talibés vivant en internat daara à travers le Sénégal sont contraints par leur maître coranique, ou marabout, de mendier de l'argent ou de la nourriture. Des milliers de ces enfants font l'objet d'abus physiques constituant des traitements inhumains et dégradants. Le rapport note que même parmi les daaras qui n'exploitent pas les enfants, des châtiments corporels, souvent appelés « correction », sont souvent imposés par les marabouts ou les grands talibés – des talibés plus âgés, qui ont souvent au moins 17 ans et servent d'assistants au maître.

Actualités des systèmes de l'ONU et régionaux en matière de droits de l'homme

Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, 31e et 32e sessions, 2018

Quelques observations finales des sessions du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) de 2018 ont été publiées. Au Malawi, le

Comité a recommandé au gouvernement de réviser sa législation pour interdire les châtiments corporels dans tous les contextes et sensibiliser le public aux conséquences néfastes des châtiments corporels sur le bien-être des enfants. Al'Afrique du Sud, le CAEDBE a recommandé au gouvernement d'accélérer le processus de modification de la loi sur les enfants afin d'interdire explicitement les châtiments corporels dans tous les contextes, y compris à la maison. Il a appelé l'État partie à promouvoir la discipline positive par la sensibilisation et la formation et a renforcer la mise en œuvre de l'interdiction des châtiments corporels en milieu scolaire.

Examen périodique universel, 33ème session, mai 2019

Contrairement à la Côte d'Ivoire et à l'Éthiopie, la RD Congo et la Guinée équatoriale ont reçu des recommandations portant sur les châtiments corporels.

Résultats finaux de la 31ème session de l'Examen périodique universel

L'Ile Maurice a accepté les recommandations visant à interdire tous les châtiments corporels des enfants.

Aidez-nous à continuer à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants

En tant que fidèles supporters, nous savons que vous comprenez l'importance d'interdire les châtiments corporels, raison pour laquelle nous souhaitons solliciter votre aide aujourd'hui. **En vous inscrivant pour faire un don régulier**, vous contribuez à donner aux enfants la possibilité de s'épanouir dans des foyers et des écoles sans violence. [Faites un don maintenant...](#)

Global Initiative vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Le Projet Afrique vise à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres.

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: sonia@endcorporalpunishment.org

